

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE 8 JUILLET 2025

REP EMBALLAGES PROFESSIONNELS

LA FILIÈRE SE MOBILISE POUR AMÉLIORER LA TRAÇABILITÉ ET LA MESURE DES PERFORMANCES DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES PLASTIQUES

Améliorer la collecte et le recyclage des emballages professionnels plastiques constitue l'enjeu principal de la mise en œuvre prochaine de la REP Emballages Professionnels. Alors que l'ADEME estime que seuls 25 % de ces emballages sont aujourd'hui collectés et recyclés, FEDERREC, la FNADE, le SNEFiD, le SRP et VALORPLAST, regroupés au sein de la TaskForce Plastiques Recyclés, ont décidé d'agir ensemble pour que la REP Emballages professionnels soit un outil de progrès efficace.

FEDERREC, la FNADE, le SNEFiD, le SRP et VALORPLAST, en lien avec l'ADEME, ont ainsi élaboré **une nomenclature et des standards de qualité** des déchets d'emballages plastiques professionnels non dangereux (EP plastiques) triés pour recyclage. Ils sont désormais mis à disposition de l'ensemble des acteurs de la filière.

La nomenclature des déchets d'emballages plastiques professionnels et les standards de qualité visent à :

- Etablir un langage commun pour permettre la **traçabilité** des flux de déchets et la **transparence** depuis la collecte jusqu'au recyclage ;
- **Standardiser** les flux de déchets triés (tri direct par le détenteur ou tri par les centres de tri) pour massifier et rendre plus lisible le marché des déchets d'emballages plastiques professionnels. L'accès et la disponibilité des déchets pour recyclage seront ainsi renforcés.
- Garantir des déchets triés de **haute qualité**, en cohérence avec les besoins industriels des régénérateurs et les attentes des consommateurs de matières plastiques recyclées ;
- Et orienter les travaux vers une **meilleure recyclabilité**.

Fruit d'un travail collaboratif, ce document constitue une base commune pour accompagner la filière dans la construction d'une REP efficace.

Les membres de la TaskForce Plastiques Recyclés invitent tous les professionnels concernés à s'approprier cette nomenclature et ces standards de qualité, véritable outil structurant pour l'avenir du recyclage des emballages plastiques professionnels.

À propos de **FEDERREC**

FEDERREC est la Fédération Professionnelle du Recyclage, du Réemploi et de l'Économie Circulaire. Elle est régie par le Livre IV, Titre 1^{er} du Code du Travail. Créée en 1945, initialement sous le nom FEDEREC, **pour devenir en 2024 FEDERREC**, elle représente aujourd'hui 34 500 salariés, 1 200 entreprises, soit 2 450 établissements, de la TPE au grand groupe, répartis sur l'ensemble du territoire français et dont l'activité consiste en la collecte, le tri, la valorisation matière des déchets industriels et ménagers ou le négoce/courtage de matières premières issues du recyclage. **FEDERREC** est structurée en 12 filières et 8 syndicats régionaux.

Contact presse FEDERREC : Agence Profile

Olivia CHABBERT / Anna LESBROS - 01 56 26 72 00 - federec@agence-profile.com

À propos de la **FNADE**

La FNADE, Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement, est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble de la filière déchets. Acteur majeur de l'économie circulaire, la filière déchets produit des matières recyclées, des fertilisants et de l'énergie verte, en substitution de ressources naturelles et d'énergies fossiles. Elle apporte des solutions aux défis majeurs de l'environnement et du climat. La FNADE en chiffres : 270 entreprises privées adhérentes 46 544 salariés en France 11,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires ~800 millions d'euros d'investissements. Elle est membre de la FEAD (European Waste Management Association). www.fnade.com

Contact FNADE :

Muriel OLIVIER - 01 53 04 32 90 - m.olivier@fnade.com

À propos du **SNEFiD** :

Le Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) rassemble 65 entreprises indépendantes représentant 26 000 collaborateurs dans toute la France. Organisation patronale représentative de la Filière Déchet, le SNEFiD agit pour améliorer le tri et la valorisation des matières recyclables, pour préserver les emplois d'avenir et innover vers un service de proximité de qualité. entrepreneursdudechet.fr

Contact presse SNEFiD :

Guénola GASCOIN - 06 74 78 78 86 - guenola.gascoin@snefid.fr

À propos du **SRP** :

Le Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération de déchets de matières plastiques c'est-à-dire un site industriel dédié au recyclage mécanique qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage. Il représente plus de 85% de la régénération en France et regroupe 33 régénérateurs gérant 56 sites de production de MPR (Matières Plastiques de Recyclage).

Contact presse SRP :

Délia BERGONZI – 06 72 22 93 39 - delia.bergonzi@srprecycle.com

A propos de **VALORPLAST** :

Depuis 1993, Valorplast soutient trois axes stratégiques pour développer l'économie circulaire des plastiques : augmenter le taux de recyclage des emballages plastiques ménagers grâce à l'écoconception et notamment, garantir un plastique recyclé de grande qualité afin d'assurer des débouchés à forte valeur ajoutée à ces matières et innover pour coconstruire les filières de recyclage d'avenir.

En 2022, Valorplast a piloté le recyclage de 184 152 tonnes de déchets plastiques dont 172 335 tonnes d'emballages plastiques ménagers. Ces dernières ont été à 100% recyclées en Europe limitrophe dont les 3/4 en France. Incarnant la garantie de reprise, Valorplast était l'année dernière en contrat avec 58% des collectivités territoriales en France. www.valorplast.com

Contact presse VALORPLAST :

Aude JULIEN-FERRY - a.julien-ferry@valorplast.com

REP Emballages Professionnels (EP)

Nomenclature des déchets d'emballages professionnels plastiques non dangereux

La présente nomenclature a pour objectif :

- (1) De définir la nomenclature des déchets d'emballages professionnels plastiques nécessaire à la traçabilité, notamment du taux de recyclage, dans le cadre de la REP Emballages Professionnels
- (2) De définir et harmoniser les standards de qualité attendus pour assurer le recyclage

Ont participé à l'élaboration de cette nomenclature : FEDERREC, FNADE, SNEFID, SRP, Valorplast, ADEME

Périmètre

La nomenclature et les spécifications ci-dessous portent uniquement sur les Emballages Professionnels (EP) plastiques non-dangereux et post-consommation, c'est-à-dire ayant été utilisés par les industriels, commerçants et restaurateurs auprès desquels ils sont collectés.

- Post-consommation uniquement : Les EP ne doivent pas être confondus avec les déchets de production (aussi appelés déchets post-industriels ou déchets pré-consommation). Une attention particulière doit être portée au cas des sites industriels de production d'emballage, sur lesquels il peut y avoir confusion entre les déchets de production (ex : emballages produits non conformes) et les EP (ex : big bag ayant contenu des granulés plastiques, films de palettisation, etc.)
- Non dangereux : Une nomenclature pour les EP dangereux sera développée séparément.

Les déchets d'emballages plastiques de l'agrofourniture font l'objet de standards spécifiques.

Points de vigilance et spécifications transversales à toutes les catégories

Les catégories s'entendent pour des emballages mono-matériaux uniquement. Les emballages composites et complexes sont à regrouper en catégorie 17 et 18 "Emballages plastiques en mélange" pour un traitement au cas par cas.

- Les emballages dangereux sont strictement interdits.
- Les biodégradables et compostables sont strictement interdits.
- Les emballages PVC et chlorés sont strictement interdits (hors catégorie 14)
- Pour toutes les catégories hors mélange, privilégier le tri par couleur (naturel/incolore VS blanc VS couleurs) et la constitution de lots homogènes.

Structure de la nomenclature et utilisation des catégories

- Catégories 1 à 15 - Déchets constitués d'un seul polymère et aptes au recyclage mécanique. Ces catégories peuvent être produites soit directement d'un détenteur initial ("collecte mono-flux") soit par un centre de tri.
Les catégories 1 à 14 correspondent aux déchets d'EP plastiques les plus fréquents. Les déchets d'EP sont classés par polymères. Chaque type d'EP est décrit par son polymère et son format, dans certain cas sa couleur.
La catégorie 15 permet de déclarer des lots constitués d'un seul type d'EP moins fréquent.
Utilisateurs de ces catégories : Détenteurs, collecteurs, centres de tri, régénérateurs/recycleurs, traders
- Catégories 16 - Déchets mixtes préparés pour recyclage chimique par pyrolyse. Cette catégorie est produite par un centre de tri ou un centre de préparation.
Utilisateurs de ces catégories : Centres de tri ou centres de préparation, installation de recyclage chimique
- Catégories 17 et 18 - Déchets d'EIC plastiques collectés en mélange auprès du détenteur en vue de leur tri. Ces catégories permettent d'assurer la traçabilité des déchets collectés entrants en centre de tri ou en centre de sur-tri. Ces catégories ne peuvent pas intégrer directement un procédé de recyclage sans tri/sur-tri et/ou préparation préalable. Les catégories 17 et 18 peuvent être collectées conjointement sous réserve que les emballages plastiques souples (catégorie 18) soient regroupés dans des saches plastiques.
Utilisateurs de ces catégories : Détenteurs, collecteurs, centres de tri/sur-tri/préparateurs

Catégorie statistique		Sous-catégorie	Intitulé complet	Exemples	Spécifications <i>Les seuils sont exprimés en % de la masse totale.</i>	A titre indicatif correspondance avec la codification Usine Nouvelle si existant	Code CED utilisés
Polyéthylène (PE)							
1 - Films PEBD couleur	1	Films PEBD couleur	Films et housses PEBD couleurs ou mêlés post-consommation	Films de palettisation couleur ou mélange Pochettes PEBD colorées Films couleurs > 10%	Films et housses rétractables et étirables en 100% PEBD, <u>en mélange de couleurs</u> ou sans garantie de teinte naturelle (incolore), post consommation, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Mélange de films transparents et colorés présentant une proportion de films colorés	04 - 2 - 40 / 04 - 2- 41	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

					supérieure à 10% : 80/20, etc. Standard qualité : - Films PP : max 2 % - PEBD Bulle : max 3 % - Douffline : 0% - étiquettes/scotch tolérés : max 1% - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul		
2 - Films PEBD majoritairement transparent (90/10)	2	Films PEBD majoritairement transparent (90/10)	Films et housses PEBD majoritairement transparents ou mêlés post-consommation, avec une proportion maximale de 10% de films colorés	Films de palettisation majoritairement transparents Qualité 90/10	Films et housses rétractables et étirables en 100% PEBD, majoritairement naturelle (incolore), avec présence de quelques films colorés post consommation, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. La part de films colorés est au maximum de 10% (ex: catégorie 90/10 ou 95/5 - le premier chiffre correspond à la proportion d'incolore) Standard qualité : - Films PP : max 2 % - Films PEBD colorés : max 10 % - PEBD Bulle : max 3% - Douffline : 0% - étiquettes/scotch tolérés : max 1% - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul	04 - 2 - 42 / 04 - 2 - 43	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

3 - Films PEBD incolores (100% nat et 98/2)	3.1	Films PEBD incolore - housses épaisses	Films et housses PEBD naturels post-consommation - housse épaisse (Pebd radicale)	Film PEBD (LDPE) épais > 70 microns Housses épaisses translucides de protection type: - Housses verrières - Housses matelas - Housses protection bâtiment, propre - Housses et films rétractables Aussi appelé "shrink film" "schrumpffolie" ou encore "Schrumpfhauben" en Europe	Films et housses rétractables et étirables en PEBD, <u>incolores exclusivement</u> , post consommation, issus de la collecte auprès des professionnels (qualité 100% naturel ou 98/2 uniquement). Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Standard qualité : - minimum 90% de housse épaisse - maximum 10% de films étirables - maximum 2% de films couleur / noir interdit - PEBD Bulle et PEHD : max 3 % - Douflin et films PP: 0% - étiquettes/scotch tolérés : max 1% - Contaminants : tout autre matière (cartons, bois, métaux, minéraux, etc.) et polymère (y compris films PP, multi-couche, complexe, composites et feuillets-cerclages) non cité ci-dessus : <1% en cumul	04 - 2 - 42 / 04 - 2 - 43	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
	3.2	Films PEBD incolore - films étirables	Films et housses PEBD naturels post-consommation - housse étirable (Pebd linéaire)	Film PEBDL (LLDPE) fin <30 microns Films de palettisation translucides uniquement Film étirable servant à sécuriser les palettes Aussi appelé	Films et housses rétractables et étirables en PEBD, <u>incolores exclusivement</u> , post consommation, issus de la collecte auprès des professionnels (qualité 100% naturel ou 98/2 uniquement). Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Standard qualité : - minimum 90% de films étirables - maximum 10% de housses épaisses - maximum 2% de films couleur / noir interdit - PEBD Bulle et PEHD : max 3 % - Douflin et films PP: 0% - étiquettes/scotch tolérés : max 1%	04 - 2 - 42 / 04 - 2 - 43	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

				"stretch film" en Europe	- Contaminants : tout autre matière (cartons, bois, métaux, minéraux etc.) et polymère (y compris films PP, multi-couche, complexe, composites et feuillets-cerclages) non cité ci-dessus : <1% en cumul		
	3.3	Films PEBD incolore - mélange films étirables et housses épaisses	Films et housses PEBD naturels post-consommation - mélange housse étirable (Pebd linéaire) et housse épaisse (pebd radicalaire)	Qualités 100% naturel et 98/2 uniquement	Films et housses rétractables et étirables en PEBD, <u>incolores exclusivement</u> , post consommation, issus de la collecte auprès des professionnels (qualité 100% naturel ou 98/2 uniquement). Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Standard qualité : - PEBD Bulle et PEHD : max 3 % - maximum 2% de films couleur / noir interdit - Douffline et films PP: 0% - étiquettes/scotch tolérés : max 1% - Contaminants : tout autre matière (cartons, bois, métaux, minéraux etc.) et polymère (y compris films PP, multi-couche, complexe, composites et feuillets-cerclages) non cité ci-dessus : <1% en cumul	04 - 2 - 42 / 04 - 2 - 43	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
4 - Films PEBD souillés	4	Films PEBD souillés	Films et housses PEBD souillés, issus du tri et/ou chantier et/ou autres - Hors souillures alimentaires et dangereux	Films de chantiers	Films et housses rétractables et étirables en PEBD, en mélange de couleurs ou sans garantie de teinte naturelle (incolore), post consommation, issus de la collecte auprès des professionnels et présentant un niveau de poussières / salissures significatifs. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Standard qualité : - Films PP : max 2% - PEBD Bulle : max 3% - Douffline : 0% - étiquettes/scotch tolérés	04 - 2 - 49	15 01 02 17 02 03 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

					- Poussières et traces de déchets inertes : <5% en cumul - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche complexe et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul		
5 - Rigides PE - Corps creux / extrusion soufflage	5.1	Rigides PE - Corps creux / extrusion soufflage - flacons inférieurs à 20 litres	Emballages creux en PEHD rigides post consommation (grades extrusion soufflage)	Petits bidons et futs	Emballages rigides en PEHD post-consommation, de type corps creux (bidons, flacons, futs, etc.), vides, avec ou sans bouchon, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats (ex : lots de petits bidons, lots de futs etc.). Séparation couleur fortement recommandée : incolore, blanc, couleurs Standard qualité : - PEHD expansé et extrudé : indésirable max 1% - PP rigides : max 5% - étiquettes/scotch tolérés - PSE 0% Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul	04 - 2 - 45	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
	5.2	Rigides PE - Corps creux / extrusion soufflage - flacons	Emballages creux en PEHD rigides post consommation	Futs Bidons Grands flacons	Emballages rigides en PEHD post-consommation, de type corps creux (bidons, flacons, futs, , etc.), vides, avec ou sans bouchon, issus de la collecte auprès des	04 - 2 - 45	15 01 02 19 12 04

		entre 20 litres et 200 litres	(grades extrusion soufflage)		professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats (ex : lots de petits bidons, lots de futs, etc.). Séparation couleur fortement recommandée : incolore, blanc, couleurs Standard qualité : - PEHD expansé et extrudé : indésirable max 1% - PP rigides : max 5% - étiquettes/scotch tolérés - PSE 0% Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul		Moins fréquent 20 01 39
	5.3	Rigides PE - Corps creux / extrusion soufflage - contenants supérieurs à 200 litres	Emballages creux en PEHD rigides post consommation (grades rotomoulage)	GRV / IBC Grands containers	Emballages rigides en PEHD post-consommation, de type corps creux (futs, GRV, etc.), vides, avec ou sans bouchon, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats (lots de futs, lots de cuves de GRV, etc.). Séparation couleur fortement recommandée : incolore, blanc, couleurs Standard qualité : - PEHD expansé et extrudé : indésirable max	04 - 2 - 45	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

					1% - PP rigides : max 5% - étiquettes/scotch tolérés - PSE 0% Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul		
6 - Rigides PE - Corps plats / injection	6.1	Rigides PE - Corps plats / injection type palettes	Emballages plats en PEHD rigides post consommation (grades injection) - type palettes	Palettes	Emballages rigides en PEHD post-consommation, de type palettes, vides, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats. Séparation couleur fortement recommandée : incolore, blanc, couleurs Standard qualité : - PEHD expansé et extrudé : indésirable max 1% - PP rigides : max 5% - étiquettes/scotch tolérés - PSE 0% - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul	04 - 2 - 45	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
	6.2	Rigides PE - Corps plats / injection type caisses barquettes	Emballages plats en PEHD rigides post consommation - type caisses	Caisses Bacs type EURO ou ODETTE Caisses palettes	Emballages rigides en PEHD post-consommation, de type corps plats (cagettes, caisses, barquettes), vides, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits.	04 - 2 - 45	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

			barquettes (grades injection)		Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats. Séparation couleur fortement recommandée : incolore, blanc, couleurs Standard qualité : - PEHD expansé et extrudé : indésirable max 1% - PP rigides : max 5% - étiquettes/scotch tolérés - PSE 0% - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul		
7 - PE Expansé	7	PE Expansé	PE expansé post consommation	Calage (ex : automobile)	Calage ou emballage vide en PE expansé post-consommation, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats. Standard qualité : - Etiquettes tolérées - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul	/	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
Polypropylène (PP)							
8 - PP tissé	8	PP tissé	PP tissé post consommation	Big bag non laminés Sacs en PP non laminés	Emballage en PP tissé vide et propre. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés et mis en balles (400 à 1000 kgs) en lots homogènes par	05 - 2 - 50	15 01 02 17 02 03 (big bag chantier) 19 12 04

					catégorie / formats (ex : lot de big bag, lot de sacs. Pas de mélanges dans un même lot) et par couleurs. Chaque lot est identifié (nom de l'utilisateur et nature des contenus précédents), daté et accompagné de la fiche technique des produits qu'il a contenu. Les saches de protection internes des big bag sont préalablement retirées (sauf acceptation particulière du recycleur). Big bag laminés interdits, feuellards interdits Big bag en matière autre que PP interdits (PVC, PET,) Standard qualité : - PE : max 5% (reliquats de contenus et saches internes) - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul - Big bags ayant contenu des colorants (ex : noir de carbone) ou des produits pulvérulants : Interdits - Big bag avec présence de carbone (aux fins de renforts ou de protection anti-statique) ou autres composites : Interdits - Les bigs bags de chantiers sont triés séparément.		Moins fréquent 20 01 39
9 - Rigides PP	9.1	Rigides PP Akilux	Emballages PP rigides post consommation type Akilux	- Akilux	Emballages rigides en PP vides toutes couleurs confondues, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes	05 - 2 - 51	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

					par catégorie / formats (ex : lots d'Akilux, lots de pots, lots de palettes etc. Pas de mélanges palettes-pots dans un même lot). Séparation couleur fortement recommandée : incolore, blanc, couleurs Standard qualité : - Etiquettes tolérées - PEHD : max 5% - PSE 0% - Charge acceptée de 10% (permet la flottation) - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul		
	9.2	Rigides PP autres	Emballages PP rigides post consommation autres emballages	- Caisses - Cagettes - Pots - Barquettes restauration collective - Palettes - Intercalaires - Seaux - cintres (100% PP)	Emballages rigides en PP vides toutes couleurs confondues, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats (ex : lots d'Akilux, lots de pots, lots de palettes etc. Pas de mélanges palettes-pots dans un même lot). Séparation couleur fortement recommandée : incolore, blanc, couleurs Standard qualité : - Etiquettes tolérées - PEHD : max 5% - PSE 0% - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche,	05 - 2 - 51	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

					complexes et composites) non cité ci-dessus : <1% en cumul		
10 - PP Expansé	10	PP Expansé	PP expansé post consommation	- Calage - Caisse - Barquette (industrie automobile et agro principalement)	Calage ou emballage vide en PP expansé post-consommation, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats. Standard qualité : - Etiquettes tolérées - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : < 2% en cumul	/	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
Polystyrène (PS)							
11 - PSE	11	PSE	PS expansé post consommation	- Caisses poisson - Calage	Calage ou emballage vide en PS expansé blanc post-consommation, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux et PVC strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats et secteur d'origine pour limiter au maximum la contamination olfactive (Caisse poisson, Calage, Barquette ..) Standard qualité : - Etiquettes tolérées - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexes et composites) non cité ci-dessus : 3% en cumul - PSE ignifugés strictement interdits (isolation	06 - 2 - 60	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

[illegible]

14 - PVC feuilles et rigides	14	PVC feuilles et rigides	Emballages professionnels post-consommation PVC rigide ou en feuille blister	- Plateaux thermoformés PVC - Blisters sur-emballages	Emballage PVC rigide vide toutes couleurs post-consommation, issus de la collecte auprès des professionnels. Déchets dangereux strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par catégorie / formats. Standard qualité : - Etiquettes tolérées - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexe et composite) non cité ci-dessus : 3% en cumul	/	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
Autres polymères							
15 - Autres EP plastiques mono-polymère	15	Autres EP plastiques mono-polymère	Autres emballages plastiques professionnels post-consommation, en lot composé d'un seul polymère	Autres polymères peu fréquents ou très spécifiques à un secteur PSE couleurs Films et saches 100% PP (habillement) Polycarbonate (bonbonnes d'eau) ABS Etc.	Emballages plastiques vides post-consommation, issus de la collecte auprès des professionnels composés du même polymère majoritaire (autres polymères que ceux spécifiés dans les catégories ci-dessus). Déchets dangereux strictement interdits. Les emballages sont triés en lots homogènes par polymères et par catégorie / formats. Standard qualité : - Etiquettes tolérées - Contaminants : tout autre matière et polymère (y compris multi-couche, complexe et composite) non cité ci-dessus : 3% en cumul	/	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
16 - Déchets mixtes préparés pour recyclage	16	Mixte préparé pour recyclage chimique par pyrolyse	Mixte préparé pour recyclage chimique par pyrolyse	Mélange broyé de films PE PP PS	Mélange majoritairement composé de PE et PP, préparé selon des spécifications industrielles en vue de leur recyclage chimique par pyrolyse	/	19 12 04

chimique par pyrolyse					Standard qualité : Selon spécification client		
Emballages plastiques professionnels en mélange à sur-trier							
17 - Mélange d'EP plastiques rigides	17	Mélange d'EP plastiques rigides	Mélange complexe d'EP plastiques rigides à trier	- Tout mélange de polymères rigides - Feuillards (cerclage) en mélange PET / PP - Intercalaires PS PET PP - Mélange de cintres PP / PS - Mélange de résines au sein d'une même matière (ex : palettes et cagettes bas de gamme PP/PE injecté en mélange - Ni PE ni PP) - Emballages composites majoritairement plastiques - Emballages multi-couches ou multi-polymères	Mélange complexe d'emballages plastiques rigides post-concommodation collecté auprès des professionnels. Le mélange est composé d'emballages plastiques vides, de différents polymères et différents formats, nécessitant un tri et/ou une préparation poussée pour recyclage mécanique et/ou recyclage chimique et/ou CSR. Déchets dangereux strictement interdits. Rigides avec base PVC indésirables, à séparer à la source Standard qualité : - Contaminants : tout matière autre que polymères : <5% en cumul - EP plastiques très souillés (matières organiques, poussières, terres, colorants, etc.) : Interdits Remarque : Cette catégorie est destinée à la traçabilité jusqu'à l'étape de tri. Ce mélange n'est pas recyclable en l'état.	/	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39
18 - Mélange d'EP plastiques souples	18	Mélange d'EP plastiques souples	Mélange complexe d'EP plastiques souples à trier	- Tout mélange de polymères souples - Mélanges films PE/PP	Mélange complexe d'emballages plastiques souples post-concommodation collecté auprès des professionnels. Le mélange est composé d'emballages plastiques vides, de différents polymères, y compris complexes	/	15 01 02 19 12 04 Moins fréquent 20 01 39

				- Emballages souples complexes	multicouches, et différents formats, nécessitant un tri et/ou une préparation poussé pour recyclage mécanique et/ou recyclage chimique et/ou CSR. Déchets dangereux strictement interdits. Films avec base PVC indésirables, à séparer à la source Standard qualité : - Contaminants : tout matière autre que polymères : <5% en cumul - EP plastiques très souillés (matières organiques, poussières, terres, colorants, etc.) : Interdits Remarque : Cette catégorie est destinée à la traçabilité jusqu'à l'étape de tri. Ce mélange n'est pas recyclable en l'état.		
--	--	--	--	---------------------------------------	--	--	--